

**Fiche de données de sécurité**
Conforme au Règlement (UE) n° 2015/830**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x
N° d'article: n.d.
N° de la composition: n.d.
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées: Analyses, diagnostics
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, BP 309 – 06906 Sophia-Antipolis – France
Téléphone: +33 (0)4 89 81 43 73, Téléfax: ---, Courriel: info@lanexxo.fr
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
Centre d'information spécialisé en intoxications / Centre Antipoison (ORFILA) **Téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59**

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage conformément à la Directive 1272/2008/EC:
n.a.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Non.
Exemptions applicables: Non.
Mention(s) d'avertissement: n.a. Pictogramme(s) de danger:
Composant(s):
- Phrases H:**
n.a.
- Phrases P:**
n.a.
- Étiquetage particulier:
Aucun(e).
L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à l'utilisateur industriel.
- 2.3 **Autres dangers**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 2 sur 7
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.04.2019 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**

n.a.

3.2 **Mélanges**

Spécification chimique du produit:

Solution alcoolique. Ce produit ne contient pas d'ingrédients classés en tant que produits dangereux ou à des concentrations inférieures aux valeurs limites fixées par le législateur.

Composition:

Substances	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
N° CAS				
Code(s) des danger / Phrases H				

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): $x - y \triangleq x \geq - < y$

SECTION 4: Premiers secours

4.1 **Description des premiers secours**

4.1.1 **En cas d'inhalation:**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.1.2 **En cas de contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

4.1.3 **Après contact avec les yeux:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

4.1.4 **En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

n.d.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 **Moyens d'extinction**

5.1.1 **Moyens d'extinction recommandés:**

Utiliser de la poudre sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.1.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre.

5.3 **Conseils aux pompiers**

5.3.1 **Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire autonome (appareil isolé). Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 **Autres recommandations:**

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830		Page 3 sur 7
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x		
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis		
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.04.2019 Remplace la fiche du: ---		

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.2.2. Assurer une ventilation adéquate.
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver à une température ne dépassant pas -20°C.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
Incompatible avec des agents oxydants.
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Aucun(e).
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- Identification de la substance**
Ethylène-glycol
- Valeurs limites d'exposition professionnelle**
VME: 20 ppm | 52 mg/m³
VLCT : 40 ppm | 104 mg/m³
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
- 8.2.2b **Protection des mains:** Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle Temps de pénétration > 6 h)
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 4 sur 7
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.04.2019 Remplace la fiche du: ---	

- 8.2.2c **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Vêtement de protection
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- 9.1.1 **Etat physique:** liquide **Couleur:** n.d. **Odeur:** sans odeur
Seuil olfactif: n.d.
- 9.1.2 Valeur du pH, pur: n.d.
Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: n.d.
- 9.1.3 Point / intervalle d'ébullition (°C): n.d. Point / intervalle de fusion (°C): n.d.
- 9.1.4 Point d'éclair (°C): n.a., en creuset fermé
- 9.1.5 Inflammabilité (CEE A10 / A13): n.a.
- 9.1.6 Température d'inflammation (°C): n.a.
- 9.1.7 Auto-inflammation (CEE A16): n.d.
- 9.1.8 Propriétés comburantes: Aucun(e).
- 9.1.9 Risque d'explosion: Aucun(e).
- 9.1.10 Limite inférieure d'explosivité (% vol.): Aucun(e), supérieure: Aucun(e).
- 9.1.11 Pression de vapeur: n.d.
- 9.1.12 Densité de vapeur (air = 1): n.a.
- 9.1.12 Densité (g/ml): n.d.
- 9.1.13 Solubilité (dans l'eau): miscible Soluble dans:
- 9.1.14 Coefficient de partage (n-octanol / eau): n.d.
- 9.1.15 Viscosité: n.d.
- 9.1.16 Teneur en solvant (m.%): n.a.
- 9.1.17 Décomposition thermique (°C): n.d.
- 9.1.18 Vitesse d'évaporation: n.d.
- 9.2 **Autres informations**
n.d.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité**
Aucun(e).
- 10.2 **Stabilité chimique**
Stable dans des conditions normales.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.4 **Conditions à éviter**
Protéger de la chaleur.
- 10.5 **Matières incompatibles**
Incompatible avec des agents oxydants.
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux**
Pas de décomposition en utilisation conforme. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 5 sur 7
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.04.2019 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë:
- Inhalation: n.d.
- Ingestion: n.d.
- Contact avec la peau: n.d.
- Irritation ou corrosion cutanée: n.d.
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire: n.d.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: n.d.
- Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.
- Cancérogénicité: n.d.
- Toxicité pour la reproduction: n.d.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: n.d.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: n.d.
- Danger en cas d'aspiration: n.d.
- 11.1.1- **Expériences de la pratique**
- 11.1.11 n.d.
- 11.1.12 Expériences de la pratique
- Observations pertinentes pour la classification:
- Aucun(e).
- Autres observations:
- Aucun(e).

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 **Toxicité**
- Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.
- 12.2 **Persistance et dégradabilité**
- Difficilement biodégradable.
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation**
- n.d.
- 12.4 **Mobilité dans le sol**
- n.d.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- 12.6 **Autres effets néfastes**
- 12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.
- 12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.
- 12.6.3 AOX - Remarque: n.d.
- 12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: Aucun(e).
- 12.6.5 Effets nocifs divers: n.d.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 6 sur 7
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.04.2019 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets**
- 13.1.1 Recommandation: R 2 / D 10
- Classe de déchets N°: 07 07 99
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
- De plus, respecter les prescriptions administratives locales.
- 13.2 **Traitement des emballages souillés**
- 13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Sinon comme pour les résidus. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
- 13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	IMDG Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	IATA Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
n.a.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 7 sur 7
Désignation commerciale: HS qPCR Apta-Mix Probe 2x	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.04.2019 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830. Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.